



D.2015.07.08.6.13

1/2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.13 - Marché n° M 2015-012 à conclure avec la société SCHINDLER pour le renouvellement du parc d'ascenseurs de Tisséo Ligne A et Centres de Production: rénovation et mise en conformité - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME. TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

A l'occasion de ces travaux de sécurité et d'accessibilité rendus obligatoires par la réglementation, Tisséo-SMTC souhaite réaliser des travaux de modernisation afin d'améliorer le service rendu par l'ascenseur, prolonger sa durée de vie, et valoriser ainsi son patrimoine sur la ligne A et les centres de productions.

Le marché public ordinaire est passé en procédure négociée précédée d'une mise en concurrence en application des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

Le marché est conclu pour une durée de 15 mois à compter de la notification du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 08 juillet 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société SCHINDLER pour un montant de 313 226,43 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*
* *

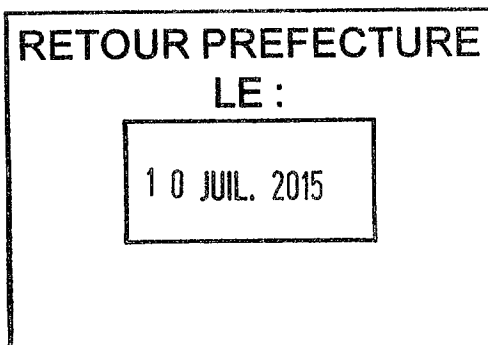
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2015-012 avec la société SCHINDLER pour un montant de 313 226,43 € H.T. pour une période de 15 mois , le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

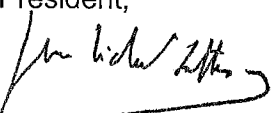
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 23 du budget 2015 de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES